



**COMITÉ DE SUIVI N° 1
(Lotbinière)**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ANNUELLE
DU 5 DECEMBRE 2024**

12 décembre 2024

Table des matières

Renseignements généraux	2
Sommaire des discussions	3
Présentation	3
1. Rappel - Questerre	3
2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i>	4
3. Rappel - Territoire couvert par le comité, incluant les puits existants A275 et A267	4
4. Entretien et surveillance	4
5. Mesures de sécurité	5
6. Historique des travaux réalisés sur les puits A275 et A 267	5
7. Activités du comité de suivi	5
8. Capture et stockage du carbone (CSC)	6
9. Contact	7
Fin de la rencontre	6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date : 5 décembre 2024	Durée : 21 minutes
Lieu : Rencontre virtuelle (<i>Microsoft Teams</i>)	
Personnes présentes <i>Membre du comité</i> ■ M. Pablo Montenegro-Rousseau, directeur de l'aménagement du territoire et du développement régional – MRC de Lotbinière ■ M^{me} Denise Poulin, maire – Saint-Édouard-de-Lotbinière ■ M. Rénald Lemay, propriétaire foncier <i>Représentants de Questerre</i> ■ M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) ■ M. Michael Binnion, président et chef de la direction ■ M. Ken Phillips, responsable de la surveillance ■ M. Rick Tityk, vice-président - Terre <i>Pilote groupe-conseil</i> ■ M^{me} Rahma Eldeeb Personnes absentes ■ M. David Bernard, directeur – Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ■ M^{me} Cynthia Bernier-Caron, directrice générale – Chambre de commerce de Lotbinière ■ M^{me} Laetitia Létourneau, productrice et présidente - Ferme Juste « O » Lait	
Ordre du jour de la rencontre 1. Rappel – Présentation de Questerre 2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i> 3. Rappel – Territoire couvert par le comité, incluant les puits existants A275 et A267 4. Entretien et surveillance 5. Mesures de sécurité 6. Historique des travaux effectués sur les puits A275 et A267 7. Activités du comité 8. Contact 9. Capture et stockage du carbone (CSC) Fin de la rencontre	

SOMMAIRE DES DISCUSSIONS

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux membres du comité, tout en rappelant que Questerre a l'obligation légale de les rencontrer une fois par année et qu'elle s'en fait même un devoir, car elle souhaite échanger avec eux. Il indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de travail sur la licence au cours de l'année.

M. Boudeweel-Lefebvre explique ensuite le déroulement de la rencontre en précisant l'ordre du jour de celle-ci, puis souligne la présence des représentants de Questerre et de la firme Pilote groupe-conseil qui s'est vu confier de nouveau le mandat de superviser la logistique de la rencontre.

Il invite les membres du comité qui participent à la rencontre à se présenter, puis cède la parole à M. Michael Binnion, président de Questerre.

Mot d'ouverture de M. Michael Binnion, président de Questerre

Michael Binnion, président de Questerre, a ouvert la rencontre annuelle du comité de suivi en accueillant les participants et en rappelant que Questerre travaille au Québec depuis plus de 25 ans. Il a souligné la transformation en cours de l'entreprise pour devenir un acteur clé dans le domaine des technologies propres, avec pour ambition de positionner le Québec comme un leader en technologies respectueuses de l'environnement.

L'entreprise concentre son expertise sur l'utilisation de technologies visant à réduire l'impact environnemental de la production et de la consommation de gaz naturel. Elle se distingue également par ses initiatives novatrices, notamment des projets pilotes sur le captage de carbone, le gaz propre et l'hydrogène.

M. Binnion poursuit en soulignant que, cette année, en raison des lois et règlements au Québec, les progrès sur le terrain ont été limités. Toutefois, M. Binnion a réaffirmé l'engagement et la transparence de Questerre, insistant sur l'importance de ces rencontres pour informer les parties prenantes des activités en cours.

Depuis plus de deux décennies, Questerre contribue au secteur énergétique québécois grâce à une connaissance approfondie du sous-sol québécois. L'entreprise poursuit également des projets de stockage de carbone au sein de pôles à faibles émissions, tant au Canada qu'aux États-Unis. Avec des droits exclusifs d'exploration de réservoirs de stockage sur plus d'un million d'acres au Québec (sous réserve de confirmation légale), Questerre envisage des phases futures intégrant le stockage de carbone et la production d'hydrogène propre pour créer un centre à faibles émissions.

M. Binnion a également mis en lumière les conséquences de la décision de retarder la production de gaz naturel au Québec. Ce retard entraîne selon lui non seulement des impacts économiques, mais contribue également à des émissions accrues de gaz à effet de serre, en raison des importantes importations de gaz. Il a fait valoir qu'une production locale, utilisant les meilleures technologies disponibles, serait une solution plus écologique.

Selon lui, le Québec dispose d'une opportunité unique pour devenir un chef de file mondial en technologies vertes. Les projets de Questerre, ont le potentiel à ses yeux de générer des retombées positives pour l'environnement, l'économie et la société québécoise.

Enfin, M. Binnion a exprimé sa gratitude envers les membres pour leur engagement bénévole et leur temps, les invitant à continuer de collaborer pour bâtir un avenir plus durable pour le Québec.

M. Boudeweel-Lefebvre remercie M. Binnion et aborde les points à l'ordre du jour de la rencontre.

Présentation

1. Rappel - Questerre

- Description de l'entreprise

- Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui vise à développer des projets à faibles émissions.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.

- Mission

- Grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation dans la production et l'utilisation responsables de l'énergie, Questerre vise à soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement.

- Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.
- Questerre tient à souligner un rapport révisé par des pairs (l'étude CIRAIG) confirmant que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses opérations potentielles seraient environ 75 % inférieures à celles des autres sources actuelles de gaz naturel au Québec. Cette avancée souligne notre potentiel de réaliser une première mondiale, renforçant le rôle du Québec en tant que leader dans la transition énergétique mondiale. Le rapport, commandé par l'Association québécoise de l'énergie, visait à évaluer et comparer les impacts environnementaux du cycle de vie de diverses chaînes d'approvisionnement en gaz naturel au Québec, incluant l'initiative *Clean Gas* de Questerre.

2. Règlements du Québec et modifications à la *Loi sur les hydrocarbures*

Après avoir rappelé l'article 28 de la *Loi sur les hydrocarbures* selon lequel « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration », M. Boudeweel-Lefebvre souligne que Questerre souhaite informer les membres du comité sur les travaux réalisés durant l'année et répondre à leurs interrogations ainsi qu'à leurs préoccupations.

3. Rappel - Territoire couvert par le comité, incluant les puits existants A275 et A267

- Comité Lotbinière → Licences d'exploration

- 2008PG959 (235,31 km²)
- 2008PG960 (234,96 km²)
- 2008PG961 (176,09 km²)
- 2008PG962 (172,74 km²)
- 2008PG963 (117,42 km²)

- Superficie totale → 936,52 km²

- Questerre possède et assure entièrement la maintenance des puits rattachés aux licences d'exploration couvertes par le comité de suivi.

- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (c.-à-d. la seule compagnie pouvant entreprendre des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré deux (2) puits sur la licence 2008PG962 (Saint-Édouard).

4. Entretien et surveillance

- Surveillance hebdomadaire des puits (A267 et A275) sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouvent les puits. Pour ce faire, l'entreprise utilise un tracteur et une débroussailleuse et n'emploie aucun produit chimique.
- Le rapport d'inspection annuel de 2023 a été déposé sur le site web (section dédiée aux membres du comité). En janvier 2025, l'entreprise y ajoutera les nouveaux rapports d'inspection et avisera les membres du comité par courriel.
- Le gouvernement du Québec a foré quelques puits hydrogéographiques sur le site à des fins de contrôle des eaux souterraines. Questerre a supervisé les travaux effectués par le gouvernement et ses prestataires.

Question / Commentaire

- **M. Boudeweel-Lefebvre** demande aux membres s'ils ont reçu un rapport du gouvernement concernant les puits hydrogéologiques forés par le gouvernement.
- **M. Montenegro-Rousseau et Mme Poulin** répondent par la négative.
- **M. Montenegro-Rousseau** exprime sa surprise de ne pas avoir été informé ou avisé par le ministère au sujet des forages de ces puits hydrogéologiques. Il demande si c'est la direction régionale du MELCCFP qui a réalisé ces travaux.
- **M. Boudeweel-Lefebvre** répond que c'est normalement le cas et que ces travaux auraient été effectués en 2023. Il rappelle que, bien que Questerre ait autorisé et facilité ces travaux, le ministère est responsable du suivi et de la communication des résultats. C'est pour cette raison que Questerre cherche à obtenir des informations auprès des membres des comités.

5. Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et des deux (2) puits (A267 et A275) par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour des deux (2) puits et blocs de béton.
- Vannes des têtes des deux (2) puits enchaînées et cadenassées.
- Questerre a fourni au MEIE un dépôt de garantie approuvé pour ses puits, et ce, conformément aux exigences du ministère.
- Jusqu'à nouvel ordre, les puits sont suspendus et fermés temporairement avec l'approbation du MEIE.

6. Historique des travaux réalisés sur les puits A275 et A 267

- 2008 → Aménagement d'un site de forage multi-puits sur le territoire.
 - Superficie : 120 m x 140 m
 - Surface de travail : matelas de chêne déposés sur le sol
- 2009 et 2010 → Forage et complétion des puits A267 et A275 sur le site.
- 2011 et 2013 → Travaux correctifs visant à réduire la pression stabilisée à l'évent du puits A275.
- 2016 → Travaux correctifs visant à réduire la pression stabilisée à l'évent du puits A267.
- 2020 → Jusqu'à nouvel ordre, les puits sont suspendus et temporairement fermés.
- 2024 → Dépôt de la demande pour un projet pilote de captage et de stockage de carbone auprès du MEIE.

7. Captage et stockage de carbone (CSC)

- Au Québec, les réservoirs de stockage de carbone sont plus prometteurs que les réservoirs de gaz naturel conventionnels.
- Le gouvernement du Québec recherche des projets pilotes pour le stockage du carbone dans le cadre de la loi 21 :
 - Questerre collabore avec le MEIE au développement de projets mutuellement bénéfiques, y compris des projets de CSC.
 - En février 2024, Questerre a soumis une demande au MEIE pour un projet pilote de CSC de 40 millions de dollars – Évaluation en cours par le MEIE.
- L'emplacement final du projet pilote devra tenir compte de la proximité avec les grands émetteurs de dioxyde de carbone au Québec offrant le potentiel d'accepter du CO₂ et de fournir du gaz naturel en retour grâce à des connexions directes avec les consommateurs par pipeline.
- Un emplacement pilote près de Bécancour est situé à proximité de trois des dix plus grands émetteurs de dioxyde de carbone au Québec.
 - Potentiel d'accepter du CO₂ et de fournir du gaz naturel en retour via des connexions directes par pipeline avec les consommateurs.
- La mise en œuvre du projet pilote sur nos sites dans les régions de Bécancour ou Saint-Édouard, sous réserve de :
 - Une évaluation détaillée de la faisabilité ;
 - Un financement ;
 - L'approbation finale par le ministère.
- Le projet comprend des puits d'injection et des puits de surveillance.
- Le suivi, la mesure et la vérification incluront l'évaluation de la capacité de stockage, de la rétention, de l'injectivité, de la gestion de la pression, etc.
- Le projet-pilote est conçu pour passer directement à des opérations commerciales en cas de succès.

Question / Commentaire

- **M. Montenegro-Rousseau** demande si, sur la carte présentée dans la diapositive du projet pilote de CSC, les cercles jaunes représentent les puits de Questerre et si les cercles d'autres couleurs correspondent à ceux d'autres entreprises.
- **M. Tityk** explique que les cercles de couleur orange et bleu indiquent des sites industriels importants, tandis que les cercles jaunes représentent des lieux d'intérêt pour la planification des projets pilotes.

8. Activités du comité de suivi

- Comité mis en place par Questerre en 2019, année de la première rencontre annuelle.
- Production de comptes rendus des rencontres et de rapports annuels en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.
- L'ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié (<https://comite-suivi-questerre.ca>).
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section du site web réservée aux membres du comité.

9. Contact

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Pilote groupe-conseil (PGC) assure aussi le lien entre le comité et la direction de l'entreprise entre les rencontres des comités de suivi. Les membres du comité qui souhaitent obtenir des précisions ou formuler des questions ou des demandes peuvent donc communiquer sans hésiter avec l'équipe de PGC à info@piloteconseil.com.

Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les personnes présentes de leur participation et la rencontre prend fin.